



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 19/12/2017

Affiché le

ID : 083-218300036-20171205-CM201707902-DE

Berger
Levraut

Délibération N° 2017-079

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusé : Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 13

DM N°2 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2017 de la façon suivante :

Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.I. 024/024	Produits des cessions	+ 1 120.00 €
D.I. 202/20	Frais documents d'urbanisme et numérisation	+ 1 000.00 €
D.I. 2128/21	Agencements et aménagements de terrains	+ 224.00 €
D.I. 21318/21	Autres bâtiments publics	- 1 685.54 €
D.I. 2138/21	Autres constructions	+ 1 924.00 €
D.I. 2183/21	Matériel de bureau et informatique	- 342.46 €
D.F. 60611/011	Eau & Assainissement	+ 500.00 €
D.F. 60612/011	Energie - Electricité	+ 2 000.00 €
D.F. 615231/011	Voirie	+ 1 500.00 €
D.F. 61524/011	Entretien de bois et forêts	- 1 000.00 €
D.F. 61558/011	Entretien autres biens mobiliers	+ 1 000.00 €
D.F. 6156/011	Maintenance	+ 1 000.00 €
D.F. 6411/012	Personnel titulaire	- 3 000.00 €
D.F. 6413/012	Personnel non titulaire	+ 500.00 €
R.F. 6419/013	Remboursement rémunération de personnel	+ 1 000.00 €
D.F. 65541/65	Compensation charges territoriales	+ 1 500.00 €
R.F. 7067/70	Redevance services périscolaires	- 1 000.00 €
R.F. 7351/73	Taxe consommation finale électricité	+ 3 000.00 €
R.F. 7788/77	Produits exceptionnels divers	+ 1 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2017 telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

